



TRAME

Un double programme de résidence à destination des artistes ultramarins & des artistes francophones

Le programme

« TRAME » est un double programme de résidence à destination d'artistes des Outre-mer et d'artistes francophones du monde entier qui souhaitent développer un projet de recherche et de création dans toutes les disciplines à Paris, pendant une durée de trois mois.

Ce programme de résidence inédit propose un accompagnement sur-mesure, des rencontres mensuelles et des entretiens individuels avec des artistes et des professionnels de la culture. Il s'ancre également au cœur de la vie, des activités et des réseaux de la Cité internationale des arts et de ses 326 résidents de toutes disciplines, de toutes générations et de toutes les nationalités.

Le programme « TRAME » s'inscrit dans les nouvelles actions menées depuis 2019 par la Cité internationale des arts, désignée pôle de référence de la création francophone par le Ministère de la Culture aux côtés de La Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon – Centre national des écritures du spectacle et Les Francophonies – Des écritures à la scène à Limoges.

Deux sessions de trois mois chacune sont organisées en 2020 :

- Session de printemps : avril - juin 2020 (5 résidences).
- Session d'automne : septembre - novembre 2020 (5 résidences).

Le candidat doit préciser sa préférence pour l'une des sessions ou s'il est disponible pour les deux.



La résidence

La Cité internationale des arts prend en charge :

- Le transport aller-retour à destination de Paris et les frais de visa et d'assurance (sous réserve du respect d'un certain plafond) ;
- La mise à disposition d'un atelier logement ;
- Une bourse de 800 euros par mois.

Les résidents sont accueillis dans des ateliers-logements comportant un espace meublé de travail et de vie et disposant du wifi.

Les lauréats, réunis autour d'une francophonie commune, bénéficieront d'un accompagnement sur mesure dispensé par la Cité internationale des arts et son réseau de partenaires, en phase avec l'actualité de la création contemporaine.

Critères d'éligibilité et de sélection

« TRAME » est un double programme de résidence qui s'adresse à des artistes de toutes nationalités ainsi qu'à des artistes français originaires et/ou vivant et travaillant dans les Outre-mer. Il est ouvert à toutes les disciplines artistiques, sans limite d'âge.

L'artiste doit :

- Être engagé dans la vie professionnelle et témoigner d'une pratique artistique depuis minimum 5 ans ;
- Parler français ;
- Être disponible pendant toute la résidence, de manière ininterrompue sur la durée de trois mois proposée ;
- Participer aux différents rendez-vous professionnels et autres rencontres mises en œuvre par la Cité internationale des arts.

Outre l'évaluation du parcours professionnel du candidat, les membres du jury accordent une attention particulière à la qualité du projet, la nécessité du séjour à Paris, le protocole de travail envisagé et les contacts déjà établis ou souhaités.

Une commission composée de personnalités qualifiées étudie l'ensemble des dossiers de candidatures et sélectionne les lauréats du programme « TRAME » pour les deux sessions prévues en 2020.



Calendrier

Transmission des candidatures

Du jeudi 12 décembre 2019 au mercredi 15 janvier 2020.

Annnonce des résultats

Début février 2020.

La Cité internationale des arts

Fondée en 1965, la Cité internationale des arts est un centre de résidence qui a accueilli plus de 25 000 artistes depuis sa création. Sa situation idéale en plein cœur de Paris et son engagement à placer l'artiste au cœur du projet font de la Cité internationale des arts un acteur de premier plan dans le paysage culturel de Paris et à l'échelle internationale.

Né de la volonté de réunir dans un même lieu des artistes du monde entier et de toutes disciplines, ce projet ambitieux confère à la Cité internationale des arts un statut singulier, qui favorise les rencontres, les croisements artistiques et la créativité.

La Cité internationale des arts accueille chaque année plus de 1 000 artistes originaires de 90 pays dans plus de 300 ateliers-logements au centre de Paris, dans le Marais et à Montmartre.

A partir des projets artistiques des résidents, artistes et/ou commissaires d'exposition, la Cité internationale des arts met en œuvre une programmation culturelle pluridisciplinaire, dans ses différents espaces : le Corridor, l'Auditorium (128 places), la Petite Galerie ou encore à travers des ateliers « portes-ouvertes ». La Cité internationale des arts accompagne également les projets « hors les murs » des résidents et participe à leur mise en relation avec des professionnels.

Les résidents peuvent également bénéficier de cours de français, travailler dans des ateliers collectifs (atelier gravure, sérigraphie) et utiliser un four à céramique. Les partenariats noués avec d'autres établissements parisiens et franciliens permettent également aux résidents de développer leurs pratiques « hors les murs ».

Questions diverses

Comment candidater ?

Les candidatures se font via le formulaire en ligne dédié. Pour déposer votre candidature, un compte google est nécessaire. Si vous n'en avez pas, vous pouvez en créer un [ICI](#).

Si vous ne pouvez pas accéder à l'inscription en ligne, merci de contacter le Service des résidences de la Cité internationale des arts : commissions@citedesartsparis.fr

Une fois votre candidature finalisée, vous ne pourrez plus la modifier. Nous vous remercions de remplir ce formulaire le plus rigoureusement possible. Il ne sera pas donné suite aux appels téléphoniques.

Les éléments à télécharger dans la candidature

Avant de compléter le formulaire en ligne, veuillez à rassembler les documents suivants (au format pdf) :

- 1 curriculum vitæ (4 pages maximum)
- 1 note de présentation du projet de résidence (2 pages maximum)
- 1 dossier artistique (entre 5 et 10 pages maximum)

Le cas échéant :

- Des liens vidéo, fichiers audio représentatifs de votre travail (mp3, avi)
- Des lettres de recommandation au format pdf (5 maximum, en français et/ou anglais)

Accessibilité

Malheureusement, les ateliers-logements proposés ne répondent pas aux normes actuelles d'accessibilité aux personnes en situation de handicap, et nous y travaillons pour l'avenir.

Pour toute demande concernant l'accessibilité des espaces de la Cité internationale des arts, nous nous tenons à votre disposition.



POUR DEPOSER VOTRE CANDIDATURE,
C'EST PAR ICI !



ACADÉMIE
DES BEAUX-ARTS
INSTITUT DE FRANCE

CONTACT

commissions@citedesartsparis.fr
www.citedesartsparis.fr